

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2016

SÉCURITÉ DE L'USAGE DES DRONES CIVILS - (N° 3750)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD33

présenté par
Mme Le Vern, rapporteure

ARTICLE 5

À l'alinéa 8, supprimer les mots :

« qui s'est rendu coupable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.